

Il est souhaitable de réserver votre chambre d'hôtel longtemps à l'avance, surtout en plein cœur de la saison touristique (de novembre à avril). Les notes d'hôtel et les additions de restaurant sont assujetties à une taxe à la valeur ajoutée (TVA) de 15 %. Le pourboire est de 10 à 15 %.

## **Réglementation pour l'entrée au Mexique**

Les gens d'affaires canadiens qui souhaitent seulement étudier le marché et établir des contacts doivent se procurer une carte de touriste, qui est gratuite, valable pour six mois. À l'arrivée, il faut présenter cette carte ainsi qu'un passeport valide ou un certificat de naissance. Les citoyens canadiens naturalisés doivent emporter avec eux une preuve de leur citoyenneté canadienne ou, mieux encore, un passeport.

Les personnes qui ont l'intention de se lancer dans des activités rémunératrices au Mexique doivent posséder un visa d'affaires en vertu des lois sur l'immigration. D'après la loi commerciale mexicaine, un contrat signé par un Canadien en visite au Mexique avec une simple carte de touriste serait probablement valide. Toutefois, selon la loi administrative mexicaine, un Canadien ayant pratiqué des activités commerciales à des fins autres que touristiques est passible d'une amende et de se voir interdire l'entrée au Mexique. Il est donc recommandé d'obtenir un visa d'affaires avant de se lancer dans de telles activités.

On peut se procurer ce visa à l'Ambassade du Mexique à Ottawa ou dans les consulats du Mexique situés dans les principales villes canadiennes. Vous pouvez obtenir des cartes de touriste aux mêmes adresses ou auprès de votre agent de voyages à l'émission de vos billets d'avion. Pendant votre séjour au Mexique, conservez votre carte de touriste ou votre visa d'affaires en lieu sûr car il faudra les présenter aux autorités au moment de quitter le pays.

## **Devises**

Au Mexique, l'unité monétaire est le peso qui se divise en 100 centavos; on utilise le signe du dollar (\$) pour désigner le peso. En date de septembre 1992, il fallait 2 564 pesos pour un dollar canadien, mais puisque le peso subit une dévaluation journalière, nous vous suggérons de vérifier le taux de change courant auprès de votre banque.